

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON CALVISSON  
COMMUNE SAINT-BAUZELY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY  
SEANCE DU MERCREDI 13 MAI 2026**

**DELIBERATION D\_2026\_38 : CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC**

Date convocation : 05 MAI 2026

Date affichage convocation : 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi treize du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames :

ARMAND Marie-Paule, GUIRAUD Delphine, MARTIGNY Laure, FABRE Séverine, CURBILIE Florence, DJELILATE Sonia, SEBASTIEN Aline.

Messieurs :

COULON Thierry, DURAND Jacques, DUSSAUD Romaric, LIOVE Serge, CLEMENT David, VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel.

**Absent(es) non représenté(es) :**

**Ont donné procuration(s) :**

Monsieur BEHAR Yoni a donné procuration à Monsieur CLEMENT David

Membres CM élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Procurations : 01  
Votants : 15

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame MARTIGNY Laure a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Laure Martigny

Le quorum étant atteint la séance commence.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 AVRIL 2026**

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2026.  
A l'unanimité l'assemblée approuve le procès-verbal.

**DELIBERATION D\_2026\_38**  
**CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien d'éclairage public, il présente le projet de renouvellement de contrat proposé par DAUDET ELECTRICITE en charge de l'entretien de l'éclairage public de la commune depuis plusieurs années.

Il est également précisé que TERRITOIRE ENERGIE SMEG propose de prendre en charge cet entretien.

Il est proposé à l'assemblée :

- Soit de renouveler le contrat avec DAUDET ELECTRICITE,
- Soit de mettre en concurrence DAUDET ELECTRICITE avec d'autres sociétés privées proposant le même type de prestations et de reporter la décision à une prochaine réunion sur le choix de la société,
- Soit d'opter pour signer la convention avec TERRITOIRE ENERGIE afin qu'il prenne cette compétence.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De signer le contrat d'entretien de l'éclairage public avec Daudet pour une durée d'un an à compter du 01 juin 2026.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Publié, transmis et rendu exécutoire

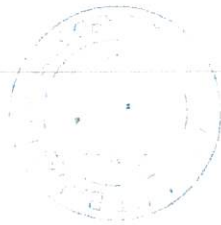
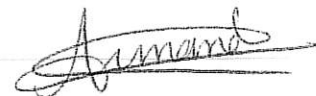
DURAND Jacques

Maire



MARTIGNY Laure

Secrétaire de la séance



*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).*

*Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet*